



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Madame la Directrice académique, mesdames, messieurs, chère.s collègues.

Après analyse des documents que vous nous avez transmis, nous constatons encore une baisse de 0,61% de DGH par rapport à la rentrée 2020. Certes concernant les effectifs, le bilan de rentrée est moins bon que celui de l'an dernier avec 209 d'élèves de moins dans le réseau public en collège soit -0,86%, 22 de moins en lycée soit -0,15% et 189 de moins pour les LP soit 4%. Ces baisses restent toutefois faibles en collège et lycée. C'est en lycée professionnel que l'on s'interroge le plus. La réforme du LP n'a fait qu'accentuer l'évaporation du public, à moins que les élèves soient passés dans le réseau privé, mais comme nous n'avons jamais les chiffres de ce réseau, on ne peut rien déduire hélas.

Les moyens en DGH baissent encore et toujours. Nous avons remarqué que les moyens pour faire les ajustements de rentrée sont passés de 1,4% l'an passée à 0,9% cette année. Moins de moyens, des classes toujours aussi chargées, la situation ne s'améliore pas, voire empire dans certains établissements.

Nous savons que sur l'académie, ce sont 410 suppressions d'ETP à cette rentrée, portant à 7900 emplois supprimés dans le 2d degré en 5 ans.

Aussi, le département de Finistère n'échappe pas à la purge pratiquée d'années en années, même si la situation en milieu rural demande de la prudence en limitant de trop fortes suppressions de postes pour maintenir un service public d'éducation.

Les budgets votés ne permettent plus de répondre aux besoins accrus dans les académies et les départements à forte densité. En conséquence, le transfert des besoins vers ces derniers assèche les départements plus ruraux des moyens indispensables pour mener une politique éducative respectueuses des personnels et des élèves.

Les effectifs sont maintenus au plus haut dans beaucoup de classes, alors que la politique d'inclusion accroît les charges de travail des collègues qui dispose de trop peu de moyens pour mener correctement leurs missions d'éducation.

Nous constatons que le décret encadrant l'effectif des ULIS n'est toujours pas respecté dans le département. La situation devient dramatique dans plusieurs établissements. Cela crée une souffrance chez les élèves évidemment mais aussi chez les personnels qui doivent gérer un nombre d'élèves grandissant avec des handicaps toujours plus lourd. Quelles sont vos solutions à court terme ?

La situation des AESH reste inacceptable. Ces personnels ont un vrai métier qui mérite un vrai salaire et un vrai statut. Comment s'étonner qu'il y ait des problèmes de ressources humaines ? Et pourtant le président Macron avait promis en mai 2017, de revoir totalement le statut et les salaires des AESH. Au final rien n'a été fait, pire encore leurs conditions de travail se sont dégradées.

En EPS, nous regrettons la baisse des DGH et au contraire l'augmentation du taux d'HSA. Les HSA imposées aux collègues entraînent trop souvent la création de compléments de service abusifs, puisque l'on impose à certains d'aller faire des heures dans un autre établissement, alors même que ces heures existent dans leur établissement. Des équipes se voient ainsi décimées et mises en difficulté pour le travail en équipe.

Cela a aussi été renforcé par la mise en place des contractuels alternants pour un quota de 6H hebdomadaires, plus 3H d'AS sur le premier trimestre (quotité sur laquelle nous reviendrons à la suite). Dans notre département, 15 contractuels alternants ont été placés dans les établissements, sans se soucier de leur encadrement dans leur formation, sans se soucier non plus du volume horaire disponible dans les établissements. En effet, plusieurs collèges nous ont fait remonter le fait que des volumes horaires de 14H ont été découpés en 6H pour un contractuel alternant, 8H pour un collègue TZR. Autre exemple, un collège reçoit un contractuel alternant pour 6H, un CDD de 6H (couplé pour 3H avec un autre établissement) et un CSR de 4H. Au final, il y avait la possibilité de placer un titulaire à l'année pour 16H et de lui ajouter l'association sportive. Au lieu de cela, on préfère placer 3 collègues sur 16H. L'ensemble de ces paramètres compliquent ainsi la stabilisation des équipes et la communication.

Revenons aux contractuels alternants et à leur quotité de service. Il leur est demandé de réaliser 6H de cours par semaine et 3H d'AS sur le premier trimestre. Cela correspond donc à un total de 6,67 sur la DGH, pourtant la note de service du 15/03/2021 annonce 240H, soit 36 semaines X 6H (216H d'enseignement). Il ne reste donc plus que 24H pour l'association sportive (soit 8 semaines à 3H et non un trimestre). Le compte n'y est donc pas. Il aurait été préférable de permettre un co-enseignement avec un enseignant titulaire, surtout dans un contexte sanitaire particulier nécessitant des adaptations permanentes propres à notre discipline, afin de les placer dans des conditions plus optimales et qu'ils puissent apprendre le métier dans tous ses aspects et dans la continuité pédagogique. Cela aurait également facilité les possibles mobilités des collègues, dans le cadre des mutations intra-académiques.

Pour conclure, la FSU fait chaque année un constat plus amère que l'année précédente sur les moyens alloués pour l'EN. La politique mise en oeuvre ne fait qu'accroître chaque année les difficultés pour les collègues avec des effectifs de classes pléthoriques qui ne permettent pas de faire face à des disparités croissantes des élèves. Les missions sont toujours plus accrues (comme l'inclusion, l'orientation...), le temps de présence devant élèves diminue avec chaque réforme et les moyens fondent comme actuellement la banque...

Les promesses d'amélioration du ministre de l'EN sont comme la COP26, que du blablabla !